

Document annexe relatif à l'utilisation à durée déterminée

Les modalités du présent Document annexe relatif à l'utilisation à durée déterminée (le «document annexe») ainsi que les modalités d'utilisation applicables à chaque offre d'utilisation à durée déterminée s'ajoutent à celles du Contrat Passport Advantage international IBM ou du Contrat Passport Advantage Express international IBM, selon le cas, (le «contrat»), et régissent la transaction lorsque IBM vous permet d'accéder aux fonctions logicielles et de les utiliser en tant que service. Pour les commandes assujetties au Contrat Passport Advantage international, la société d'origine du client et chacune des entreprises participantes du client acceptent les modalités du présent document annexe sans modification en cliquant sur le bouton «J'accepte» ci-dessous. Pour les utilisateurs qui passent une commande en vertu du Contrat Passport Advantage Express international, une fois que vous avez accepté le présent document annexe, celui-ci est valide pour toutes les commandes que vous passez en vertu des présentes modalités, à moins d'être résilié par l'une des parties.

1. Définitions

Contenu – Informations, logiciels et données que vous fournissez, y compris, notamment, les fichiers html, les scripts, les programmes, les enregistrements, les sons, la musique, les graphiques, les images, les applets ou les servlets que vous ou que vos utilisateurs créez, installez, téléchargez ou transférez dans le cadre de votre utilisation du service.

Logiciels – Programmes, code d'activation, logiciels clients et plugiciels, et toute la documentation connexe qu'IBM vous fournit pour vous faciliter l'accès au service et son utilisation. Vous pouvez utiliser les logiciels sous-jacents aux seules fins d'accéder au service et de l'utiliser. Si les logiciels doivent être autorisés sous licence, ils le seront aux termes d'un contrat distinct, p. ex, les Conditions internationales d'utilisation des logiciels IBM.

Modalités d'utilisation – Modalités énonçant les conditions en vertu desquelles IBM vous permet d'accéder au service et de l'utiliser, c.-à-d. l'offre d'«utilisation à durée déterminée». Les modalités d'utilisation se combinent au contrat et au document annexe pour régir votre utilisation du service (l'offre d'«utilisation à durée déterminée») et peuvent être trouvées en suivant le lien «Modalités d'utilisation» au bas du site Web associé au service.

Période contractuelle – Période indiquée dans l'autorisation d'utilisation du logiciel par les «Dates de couverture de l'abonnement aux logiciels et assistance». La période contractuelle commence à la date à laquelle IBM accepte votre commande; le jour civil suivant l'expiration d'une période contractuelle antérieure; ou le jour civil suivant la date anniversaire, selon le cas.

Service – Accès aux logiciels et à l'infrastructure sur Internet, et assistance technique telle qu'elle est décrite à l'article 3, régis par le présent document annexe. Le service comprend votre droit (i) d'accéder aux logiciels (sous forme de code objet et de code exécutable seulement), et (ii) d'utiliser lesdits logiciels aux seules fins d'accéder au service et de l'utiliser. Le service est régi par les modalités d'utilisation.

Utilisateurs – Entités ou personnes qui accèdent au service ou qui l'utilisent.

2. Propriété

IBM et ses fournisseurs sont propriétaires du service et des logiciels sous-jacents. Vous convenez qu'IBM et ses fournisseurs conserveront le titre, la propriété et tous les droits relatifs aux brevets, aux droits d'auteur, aux marques de commerce et à tous les autres droits de propriété intellectuelle sur le service, et à toute copie ou partie du service. IBM peut faire faire le service ou toute partie de celui-ci, y compris l'assistance technique, par des sous-traitants de son choix.

3. Assistance technique

a. IBM peut fournir l'assistance technique suivante au cours de la période contractuelle :

- (1) l'assistance pour vos questions pratiques courantes (sur la marche à suivre). L'assistance technique est offerte seulement pour les versions actuellement prises en charge du service, des systèmes d'exploitation client, des navigateurs Internet et des logiciels;
- (2) l'assistance pour les questions relatives au code, aux défaillances, à la livraison et à la performance du service. L'assistance technique est offerte durant les heures d'ouverture habituelles (heures de pointe publiées) du centre d'assistance Software as a Service

(«SaaS») IBM. Consultez les modalités d'utilisation pour les détails qui s'appliquent au service.

4. Renouvellement automatique de l'utilisation à durée déterminée

Les modalités des deux premiers paragraphes de l'article relatif au renouvellement annuel automatique de l'abonnement aux logiciels et assistance et du soutien désigné (l'abonnement aux logiciels et assistance peut également être appelé maintenance logicielle) du contrat, y compris toutes les modalités particulières à un pays donné, s'appliquent au présent article, sauf que pour les besoins du présent article, les termes «abonnement aux logiciels et assistance» ou «soutien désigné» sont remplacés par le terme «utilisation à durée déterminée».

VOUS POUVEZ METTRE FIN AU SERVICE EN TOUT TEMPS APRÈS LE PREMIER (1^{ER}) ANNIVERSAIRE PAR UN PRÉAVIS ÉCRIT DE UN (1) MOIS, SOIT DIRECTEMENT À IBM OU PAR LE BIAIS DE VOTRE INTERMÉDIAIRE IBM, SELON LE CAS, SI IBM N'A PAS REÇU VOTRE AUTORISATION ÉCRITE (p.ex. bon de commande, lettre de commande, bulletin de commande) POUR RENOUVELER VOTRE UTILISATION À DURÉE DÉTERMINÉE VENANT À EXPIRATION. DANS UN TEL CAS, VOUS POUVEZ OBTENIR UN REMBOURSEMENT CALCULÉ AU PRORATA.

4.1 Coordination des anniversaires

Pour les clients Passport Advantage qui signent le présent contrat pour des durées contractuelles de six (6) mois ou plus, pour lesquels la période contractuelle initiale ou subséquente débute à une date autre que la date anniversaire, le renouvellement peut se faire au prochain anniversaire pour une période de couverture additionnelle, moyennant des frais calculés au prorata, prolongeant ainsi la couverture jusqu'à l'anniversaire suivant. Pour les clients qui font l'acquisition de cette offre en vertu de Passport Advantage Express, cet article ne s'applique pas.

5. Contenu

Vous assumez seul la responsabilité de ce qui suit :

- a. l'ensemble du contenu, y compris, notamment, sa sélection, sa création, sa conception, l'obtention de permis y afférent, son installation, son exactitude, sa maintenance, sa mise à l'essai, sa sauvegarde et son assistance, y compris tous les droits, permis et/ou consentements nécessaires pour permettre à IBM de remplir ses obligations en vertu du présent document annexe;
- b. toutes les autorisations relatives aux droits d'auteur, aux brevets et aux marques de commerce dans toutes les juridictions applicables, et tous les contrats d'utilisation pour l'ensemble du contenu; et
- c. la sélection des restrictions relatives à l'accès au contenu et à son utilisation.

6. Modifications à l'abonnement au service

Vous pouvez augmenter mais vous ne pouvez pas diminuer votre niveau d'abonnement au service durant la période contractuelle. Vous pouvez diminuer votre niveau d'abonnement au service en commandant un niveau inférieur pour une période contractuelle subséquente.

7. Indemnisation de votre part

- a. Vous convenez de défendre, d'indemniser et de mettre à couvert IBM et ses sociétés affiliées, ainsi que leurs administrateurs, dirigeants, employés, consultants, agents et fournisseurs, de tout et chacun des dommages, des réclamations, des responsabilités et/ou des coûts de tiers (y compris, notamment, les honoraires, frais et autres dépenses d'avocats et d'experts) découlant de ou liés à :
 - (1) votre utilisation du service ou des logiciels sous-jacents;
 - (2) toute violation de votre part du présent document annexe ou des lois applicables; ou
 - (3) toute contrefaçon réelle ou présumée de droit de propriété intellectuelle, de droit à la vie privée ou d'autre droit de tout tiers, que ce soit de votre part ou de celle de toute personne accédant aux services à l'aide de votre mot de passe ou de votre clé d'accès; ou
 - (4) toute utilisation non autorisée du service ou des logiciels sous-jacents.
- b. Pour l'indemnisation en vertu du présent article 7, IBM s'engage à :
 - (1) vous aviser par écrit sans délai de la réclamation; et
 - (2) vous permettre de mener la défense et toutes les négociations de règlement y afférentes, et à coopérer avec vous à cet égard.

8. Déclarations et garanties

- a. Vous déclarez et garantissez que vous utiliserez le service et tout le contenu conformément à la politique d'utilisation acceptable.
- b. IBM déclare et garantit qu'elle fournit le service en faisant preuve de soins et de compétences raisonnables. IBM ne garantit pas que tout service sera fourni de manière ininterrompue ou sans erreur, ni qu'elle corrigera tous les défauts.

CES GARANTIES CONSTITUENT VOS GARANTIES EXCLUSIVES ET REMPLACENT TOUTES LES AUTRES GARANTIES ET CONDITIONS, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, NOTAMMENT, LES GARANTIES OU CONDITIONS IMPLICITES RELATIVES À LA QUALITÉ MARCHANDE ET À LA CONVENANCE À UN USAGE PARTICULIER, ET TOUTES LES GARANTIES RELATIVES AU TITRE DE PROPRIÉTÉ ET À LA NON-CONTREFAÇON. CES GARANTIES VOUS CONFÈRENT DES DROITS JURIDIQUES SPÉCIFIQUES. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT JOUIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT D'UN ÉTAT OU D'UNE JURIDICTION À L'AUTRE. CERTAINS ÉTATS OU JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPRESSES OU IMPLICITES, CE QUI FAIT QUE L'EXCLUSION CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS. LE CAS ÉCHÉANT, LA DURÉE DE CES GARANTIES SERA ALORS LIMITÉE À LA PÉRIODE DE GARANTIE. AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUE APRÈS CETTE PÉRIODE. CERTAINS ÉTATS OU JURIDICTIONS N'AUTORISENT PAS DE LIMITATIONS QUANT À LA DURÉE D'UNE GARANTIE IMPLICITE, CE QUI FAIT QUE LA LIMITATION CI-DESSUS POURRAIT NE PAS S'APPLIQUER DANS VOTRE CAS.

9. Protection des données

Vous autorisez International Business Machines Corporation et ses filiales (ainsi que leurs successeurs, ayants droit et sous-traitants, et les partenaires commerciaux IBM) à conserver et à utiliser les renseignements sur vos contacts professionnels, y compris leurs noms, numéros de téléphone et adresses de courriel, partout où elles font affaire, que ce soit en relation avec les programmes et les services IBM ou dans le cadre de la relation d'affaires d'IBM avec les clients.

10. Résiliation

L'une des parties peut résilier le présent document annexe si l'autre n'en respecte pas les modalités, à condition que la partie contrevenante en soit avisée par écrit et bénéficie d'un délai raisonnable pour remédier au manquement. Nonobstant toute disposition contraire dans le présent document annexe, si IBM met fin à votre accès au service en raison de votre manquement aux modalités applicables du contrat ou du présent document annexe, elle n'est pas tenue de vous accorder un remboursement ou un crédit pour toute portion inutilisée du service. IBM peut retirer intégralement ce service en faisant parvenir un préavis écrit de douze (12) mois à tous les utilisateurs courants par lettre ou par courriel. Les modalités du présent contrat de nature à s'appliquer au-delà de la résiliation de celui-ci demeurent en vigueur jusqu'à leur exécution intégrale, et lient les successeurs et les ayants droit respectifs des parties.

L'entente intégrale intervenue entre les parties est constituée du contrat, du présent Document annexe relatif à l'utilisation à durée déterminée et des modalités d'utilisation applicables. Advenant une incompatibilité entre les modalités du présent Document annexe relatif à l'utilisation à durée déterminée et les modalités d'utilisation, les modalités d'utilisation ont préséance. En signant le présent contrat, aucune des parties ne se fie à des déclarations qui ne sont pas énoncées aux présentes, y compris, notamment, toute déclaration concernant i) la performance ou le fonctionnement du service, qui n'est pas expressément garanti à l'article 8 ci-dessus; ii) les expériences ou les recommandations d'autres parties; ou iii) les résultats que vous pouvez atteindre ou les économies que vous pouvez réaliser.